

**Allocution de Bonnie Lysyk, vérificatrice générale de l'Ontario,
en marge du dépôt du Rapport spécial sur
le Plan pour des frais d'électricité équitables
Le 17 octobre 2017**

Le texte prononcé fait foi

Bonjour à vous tous. Je suis Bonnie Lysyk, la vérificatrice générale de l'Ontario.

Je vous remercie pour cette occasion de discuter de notre Rapport spécial sur le Plan pour des frais d'électricité équitables.

À des fins de mise en contexte, je suis une fonctionnaire indépendante et impartiale de l'Assemblée législative. La *Loi sur le vérificateur général* m'oblige à signaler à l'Assemblée législative et aux Ontariens que l'information financière du gouvernement ne leur est pas ou ne leur sera pas présentée de manière juste et transparente, le cas échéant.

C'est le cas ici. Le régime comptable que le gouvernement applique au Plan pour des frais d'électricité équitables soulève des préoccupations au chapitre de la transparence, de l'équité et de l'optimisation des ressources.

.....

Je tiens à préciser que mon intervention ne porte pas sur la décision de réduire temporairement les coûts d'électricité élevés que paient les consommateurs.

C'est là une décision stratégique qui relève d'emblée de la compétence du gouvernement; je n'ai pas à la commenter.

J'en ai plutôt contre la FAÇON dont le gouvernement a établi le régime comptable pour exécuter cette décision.

Il est encore temps de corriger la situation, et nous encourageons le gouvernement à le faire. C'est pour cela que nous publions un rapport spécial. Nous y recommandons au gouvernement d'enregistrer le véritable impact financier de son plan de réduction des tarifs d'électricité dans les budgets et les états financiers consolidés de la province, et d'utiliser la structure de financement la moins onéreuse pour financer la réduction des tarifs.

.....

J'irai droit au but. La structure établie par le gouvernement cachera aux Ontariennes et aux Ontariens les véritables conséquences financières de cette réduction des tarifs d'électricité.

Pour ce faire, le gouvernement propose de recourir à des pratiques comptables contraires à ses propres politiques sur la préparation des états financiers. La province a pour politique d'appliquer les *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

Je tiens à souligner que, contrairement à ce que d'aucuns pourraient prétendre, on ne parle pas ici d'un simple désaccord entre comptables au sujet d'une quelconque règle obscure en matière de tenue de livres.

La situation est beaucoup plus grave.

Sous la gouverne du Conseil des normes comptables internationales du secteur public, les *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* ont été élaborées sur plusieurs décennies pour veiller à ce que la situation financière de l'État soit présentée avec transparence, et de manière que l'information puisse être comparée tant entre les diverses administrations qu'avec les résultats des années précédentes.

La province a fait fi de ces normes, qui sont utilisées par tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, au Canada et qui sont la loi pour les administrations municipales.

Le gouvernement de l'Ontario a choisi de remplacer ces normes, allant jusqu'à créer un actif dans une nouvelle mesure législative pour éviter de devoir déclarer le coût véritable de sa décision stratégique dans ses états financiers.

Ce n'est pas rien.

Nous avons longuement consulté des vérificateurs généraux de partout au Canada, un ancien vérificateur général de la Saskatchewan et de Colombie-Britannique et de nombreux conseillers externes, dont un ancien directeur du Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public, M. Tim Beauchamp, à la retraite depuis peu, qui est ici aujourd'hui.

.....

Le régime comptable proposé par le gouvernement est inacceptable.

C'est une déclaration de poids. Permettez-moi de l'expliquer.

Les producteurs d'électricité de l'Ontario touchent un certain prix garanti pour leur électricité. Si les consommateurs obtiennent une réduction sur leur facture d'électricité, quelqu'un d'autre devra couvrir la différence. Il faut bien que quelqu'un paie la note... sans attendre.

Ce « quelqu'un », c'est la province. Cette dernière peut donc accroître ses revenus (en augmentant les impôts ou les frais), ou emprunter pour couvrir le manque à gagner. Le gouvernement a choisi d'emprunter.

Quand un gouvernement emprunte pour couvrir la différence entre ses revenus et ses coûts, qu'est-ce que cela signifie pour vous? Cela signifie que le gouvernement n'a pas généré suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses et qu'il a subi une perte.

Autrement dit, ses dépenses excèdent ses revenus. Or, en vertu du régime comptable proposé par le gouvernement, vous ne verrez cette perte annuelle dans aucun des états financiers de l'Ontario.

Le gouvernement propose de considérer cette perte comme un actif. C'est comme si vous traitiez votre dette de carte de crédit comme un actif dans vos propres livres. Est-ce que cela vous paraît juste?

Dans un régime comptable approprié, les emprunts et les pertes devraient se traduire par une hausse de la dette nette et par des déficits plus élevés. C'est de la comptabilité publique 101.

.....

Au lieu de cela, le gouvernement a créé une structure de financement élaborée... non transparente... et complexe pour éviter de déclarer le coût réel de sa décision stratégique, les pertes et l'augmentation de la dette nette.

Cette décision a été prise en sachant qu'elle serait beaucoup plus coûteuse en frais d'intérêts pour les Ontariens que si le gouvernement avait emprunté directement. Au lieu de cela, il empruntera le gros de la somme par l'entremise d'entités qui lui appartiennent à des taux d'intérêt plus élevés.

En mai 2017, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario a indiqué que cette structure coûterait aux consommateurs près de 4 milliards de dollars en frais d'intérêt supplémentaires, pour un total de 21 milliards de dollars en frais d'intérêts.

Selon des documents internes, les hauts fonctionnaires savaient que cette façon d'emprunter imposerait aux Ontariens des frais d'intérêt sensiblement plus élevés.

.....

La question est donc la suivante : pourquoi? Pourquoi prévoir de payer plus que nécessaire? En clair, pour atteindre un résultat comptable souhaité.

Ce résultat comptable souhaité consiste :

- (1) à exclure le coût de la décision stratégique du calcul de l'excédent et du déficit annuels;
- (2) à empêcher que la dette nette reflète l'impact de l'emprunt.

En d'autres mots, pour cacher l'impact financier des réductions de tarif sur les budgets et les états financiers de la province, le gouvernement compte emprunter plus qu'il n'a besoin de le faire.

.....

Le Bureau du vérificateur général a relevé d'autres éléments préoccupants.

Pour analyser la façon dont le gouvernement a élaboré cette approche, nous avons examiné des milliers de ses courriels internes.

Ces documents nous ont révélé que le gouvernement a fait appel à de hauts fonctionnaires et dépensé au moins 2 millions de dollars afin d'embaucher des conseillers externes pour mettre au point cette structure comptable et de financement complexe.

Les courriels que nous avons examinés montraient clairement que le gouvernement avait donné pour instruction à ces fonctionnaires de veiller à ce que cette décision stratégique n'ait aucune incidence sur le plan financier.

Autrement dit, les intéressés devaient mettre au point une approche qui ne mettrait pas en péril la promesse du gouvernement de présenter des budgets équilibrés pour 2017-2018 et les exercices suivants.

.....

En terminant, j'ajouterai ceci : le public s'attend à ce que son gouvernement fasse preuve de transparence, qu'il rende des comptes et qu'il veuille à optimiser les ressources. Nous encourageons le gouvernement à mettre en œuvre les deux recommandations contenues dans notre rapport, c'est-à-dire :

(1) qu'il comptabilise les répercussions financières réelles de la réduction des tarifs d'électricité prévue par le Plan pour des frais d'électricité équitables sur les budgets et les états financiers consolidés de la province;

(2) qu'il utilise, pour financer la réduction des tarifs, une structure de financement moins onéreuse pour les Ontariens.

Il est encore temps de bien agir.

Je serai maintenant heureuse de répondre à vos questions.